

Publié le 31 janvier 2025.
Dernière modification : 12 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉCOLE DES AVEUGLES, Cholon

Un établissement unique en Indochine et réservé aux garçons
Vannerie, broserie, balais, paillage de chaises

1899 : création à Choquan par Nguyễn-van-Chi.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 22 février 1905)

Le courrier d'Indo-Chine apporte la nouvelle de la mort d'un indigène qui comptera parmi les bienfaiteurs de notre colonie, Nguyễn-Van-Chin, fondateur et directeur de l'École des aveugles de Choquan (près Saïgon).

Il était interprète à la résidence supérieure du Tonkin, quand il fut atteint d'une grave affection de la vue. Il vint chercher des soins à Saïgon, puis en France.

Sur sa demande et par les soins de M. Le Myre de Vilers, il entra à l'école Braille dont il devint en peu de temps un des meilleurs élèves.

À son retour en Cochinchine, M. Chin sollicita la faveur d'enseigner aux infortunés Annamites du pays atteints par le même mal que lui ce qu'il avait appris dans l'admirable institution des enfants aveugles.

Société pour les aveugles
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1905, p. 1, col. 5)

Il vient de se fonder à Cholon, sous les auspices du maire, M. Drouet, une association pour la protection des aveugles asiatiques de Cochinchine. Cette association prendra le nom de Nguyễn-van, du nom du fondateur de la première école pour aveugles. Cette association, par l'enseignement professionnel, donnera aux aveugles les moyens de gagner honorablement leur vie et les aidera à se procurer un emploi en rapport avec leurs aptitudes. Elle allouera des secours pécuniaires pour parfaire les salaires acquis par le travail. Elle organisera un atelier spécial d'assistance par le travail et fera hospitaliser les plus déshérités.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 17 mai 1905)

COCHINCHINE

L'Opinion annonce qu'une association s'est fondée à Cholon, sous le nom de « Association Nguyễn-van-Chi » en mémoire du fondateur de l'école des aveugles en Cochinchine, et qui a pour but : 1° d'assurer le fonctionnement et le développement de l'école des jeunes aveugles fondée par Nguyễn-van-Chi ; 2° de protéger d'une façon générale les aveugles asiatiques de Cochinchine, quels que soient leur âge et leur sexe,

en leur procurant un métier leur permettant de gagner leur vie ou en les mettant à l'abri du besoin et de la mendicité.

.....

En Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1908)

On nous écrit de Saïgon à la date du 6 octobre :

.....

[M^{me} Klobukowski] a consolidé cette conquête [des cœurs] en accompagnant le surlendemain le Gouverneur Général dans sa visite aux établissements hospitaliers de Cholon. Cette visite, grâce aux relations amicales qui unissent de longue date, M. Klobukowski et le distingué administrateur-maire de Cholon, M. Drouhet, créateur de ces œuvres d'assistance, a été empreinte d'un caractère particulier de cordialité. Elle a commencé par l'hôpital Drouhet, où les orphelins, pupilles de la ville de Cholon ont offert des fleurs à M^{me} Klobukowski. L'attention du Gouverneur Général et de M^{me} Klobukowski s'est spécialement portée sur le pavillon des femmes. De là, les visiteurs se sont rendus à la maternité indigène et à l'École des bamus (sages-femmes indigènes) ; puis à l'orphelinat municipal et à la crèche ; à la maison de retraite des vieillards, [et à l'École des aveugles](#). La dernière visite de la matinée a été pour l'École des sourds-muets*. À plusieurs reprises le Gouverneur général et M^{me} Klobukowski ont témoigné leur satisfaction des résultats qu'il leur était donné de constater et vivement félicité M. Drouhet, à l'initiative et au dévouement inlassables duquel est due cette merveilleuse floraison d'œuvres d'assistance, unique dans notre empire colonial.

R. D.

Albert LUZERGUES, directeur

Né à Duravel (Lot), le 26 juin 1881.

Fils de Foy Luzergues (1864-19321) et de père inconnu.

Marié à Paris XVIII^e, le 10 décembre 1910, avec Henriette Marie Lecat, divorcés le 29 novembre 1917.

Remarié à Cholon, le 25 octobre 1919, avec Léonide Fontaine (Saïgon, 29 sept. 1890-Saïgon, 12 février 1952), fille de Léopold Fontaine (Rochefort, 15 février 1848-Saïgon, 1^{er} juin 1911), commissaire principal des Troupes coloniales, et de Nguyễn-thi-Giau (ca 1877-1950), surveillante lingère à l'École des aveugles. Trois enfants, dont :

— Raymonde Renée (Saïgon, 11 nov. 1918-Rochefort-sur-Mer, 27 mai 1999), mariée en 1939, avec Jacques Coudre, des T.P. ;

— Andrée Marie (Cholon, 26 avril 1921-Bayonne, 15 avril 1995), mariée en 1941-1942 avec M. Raymond Bachet.

Directeur de l'École des aveugles de Cholon.

Administrateur de la [Société française agricole des plantations d'hévéas de Binh-truoc](#)

Officier d'académie (*JORF*, 20 février 1927, p. 2238).

Chevalier de l'ordre impérial du Dragon d'Annam (mars 1928).

Officier de l'instruction publique (*JORF*, 14 juillet 1934, p. 7139)

Décédé à Rochefort-sur-Mer (Charente Maritime), le le 17 septembre 1952.

Annuaire générale de l'Indochine française, 1910, p. 590 :
Luzerques [*sic* : Luzergues](Albert), dir. de l'École des Aveugles, Cholon.

1^{er} janvier 1919 : la Cochinchine se substitue à la ville de Cholon.

FOIRE DE SAIGON

CONCOURS DE TRAVAUX INDUSTRIELS
Les meilleurs ouvriers annamites de Cochinchine

Distribution des récompenses
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1928)

.....
La musique de l'École des aveugles, en prêtant son gracieux concours, et en jouant les plus jolis morceaux de son répertoire, a donné encore plus d'éclat à cette fête, de caractère essentiellement annamite.
.....

Fraiseurs
Ouvriers

École des aveugles

2^e prix. Xoi.
1^{er} accessit, Lai.

Palmarès de la Foire de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1928, p. 6)

L'École des aveugles de Cholon.

Décorations accordées à la suite de la Foire de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 28 mars 1928)
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1928, p. 5)

I. — Distinctions honorifiques de la Cour d'Annam

Chevalier de l'ordre impérial du Dragon d'Annam
M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles.

CHO-LON
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1928, p. 2)

Deux maçons tombent d'un échafaudage. Un tué, un blessé. — La construction de l'église Sainte-Jeanne d'Arc a été marquée par de tragiques accidents.

Le mois dernier, un aveugle de l'École des aveugles de Cholon, étant monté au haut du clocher, perdit pied, tomba et se fractura la jambe.

Avant-hier, ce fut le tour de deux maçons. Perdant équilibre, ils tombèrent d'un échafaudage et vinrent s'écraser sur le sol. L'un d'eux a été tué sur le coup, et l'autre, grièvement blessé, a été transporté d'urgence à l'hôpital.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1928, p. 2)

M. le gouverneur général [Pasquier] à Cho-Lon. — Dans la matinée de dimanche, accompagné du Gouverneur de la Cochinchine [Blanchard de la Brosse], il a visité les bâtiments neufs du Lycée Petrus-Ky*.... Il s'est rendu ensuite au nouveau marché de Cho-Lon, dont l'inauguration a été fixée au 28 septembre, puis aux bâtiments en construction de la nouvelle école des aveugles.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1928, p. 8)

Médaille d'honneur en argent de 2^e classe :
[Pierre] Ng-v-Dieu, secrétaire à l'École des aveugles à Cho-lon

UN NOUVEAU SANCTUAIRE CATHOLIQUE
L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE D'ARC À CHOLON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1929, p. 6)

.....
La BÉNÉDICTION

Lorsque le Gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer], à son arrivée à huit heures, se dirigea à son tour à l'intérieur de la nef, la musique de l'École des aveugles, sous la conduite de leur maître, M. Luzergues, attaqua une marche.

.....

LA GRAND'MESSE

À huit heures enfin, Mgr Dumortier dit la messe solennelle pendant laquelle M. Luzergues fit interpréter à ses élèves aveugles plusieurs morceaux.

.....

Mgr. Dumortier avant de prendre congé de ses ouailles, tint à féliciter personnellement M. Luzergues, et adressa une courte allocution, en annamite, aux élèves de l'École pour les complimenter.

Nouvelles administratives
(*La Dépêche d'Indochine*, 29 juillet 1929)

M^{me} Luzergues, surveillante lingère à l'École des aveugles de Cholon, est maintenue en service jusqu'à concurrence d'une période maximum de six mois, à compter du 1^{er} juillet 1929.

Société des courses de Saïgon
(*Saïgon-Sportif*, 25 octobre 1929)

Musique : Saisi d'une demande de M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles de Cholon, qui offre le concours de sa musique pour les réunions hippiques, le comité accepte à l'unanimité cette proposition. Un roulement sera donc établi entre les musiques du 11^e R. I. C. et des Aveugles de Cholon, et la fanfare du 1^{er} R. T. A.

[La presse de l'époque mentionne de nombreuses prestations de la fanfare de l'École des aveugles.]

L'ÉCOLE DES AVEUGLES
À ceux qui sont privés de la lumière du jour,
la France apporte un rayon de son cœur généreux
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 décembre 1929)

Lundi, à 16 heures, M. le gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer] inaugurera la nouvelle École des aveugles située au boulevard Thomson, Cholon.

L'édifice qui se dresse à droite de cette avenue est splendide. Il possède un bâtiment principal où sont réunis, au rez-de-chaussée : un dortoir, une classe, une salle de musique, une lingerie et le bureau de la direction ; à l'étage : un dortoir de quarante lits, très bien aménagé, avec des cabinets de toilette confortables.

Derrière ce corps de bâtiment, un magnifique atelier avec salle de machines et magasins, des salles de douche, etc., donnent un aspect de propreté qui est tout à l'honneur de ceux qui ont conçu le plan de cet établissement.

Pour se faire une idée de l'œuvre réalisée par notre gouvernement en faveur des aveugles de Cochinchine, il faut visiter cette école que dirige avec compétence et surtout avec tout son cœur le sympathique M. Luzergues.

*
* * *

Une quarantaine d'aveugles sont là ! Pour eux, la nature se montre marâtre ; elle ne leur donne aucun des mille reflets de sa beauté éternelle ; elle ne leur verse aucune des joies qui consolent. Pour eux, le matin, le jour et la nuit sont pareils ; ils ne connaissent ni l'appel de l'aube blanchissante quand le concert harmonieux des oiseaux incite chacun à sourire à la vie ni le souffle frémissant des midi dorés ni l'invite exquise des soirées au clair de lune lorsque le Rêve nous entraîne vers son domaine merveilleux. Ils sont là, les aveugles de naissance ou d'accident ; ceux qui ont été victimes des « trachomes » que l'ignorance indigène n'a su guérir ; ceux qui ont négligé de demander à la Science de venir à leur secours, et aussi ceux qu'un destin inique a plongé dans la nuit avant même que de naître.

Ils sont là !... Mais est-ce à dire qu'ils poursuivent leur chemin dans la douleur perpétuelle et dans l'affreux tourment d'une existence sans issue ? Nous n'en savons rien. Mais nous aimons mieux penser qu'ils ont dans leur nuit une étoile qui les éclaire. Chacun d'eux certainement a emprisonné, au tréfonds de son être, un rayon d'Idéal, une parcelle de beauté qui suffisent à illuminer le chemin qui lui reste à parcourir.

Ils ne nous demandent pas notre pitié. Drapés dans l'orgueil de leur pauvre corps mutilé, ils se disent plus heureux que nous parce qu'ils n'ont, eux, le spectacle d'aucune laideur et qu'ils ont de la Beauté une vision à eux que rien ne vient déformer.

Les aveugles ne nous demandent que le geste fraternel qui leur assure le pain quotidien.

Si, en effet, la nature s'est montrée à leur égard marâtre, des hommes qu'idéalisent une parcelle de cette nature, des hommes qui sont armés pour la lutte n'hésitent pas à songer à eux.

Et c'est ainsi que le Gouvernement a compris la nécessité de donner aux aveugles de la Cochinchine des chambres spacieuses, une nourriture saine, un atelier de travail vaste et aéré.

À ceux qui sont privés de la lumière du jour, la France apporte les rayons sublimes de son âme généreuse.

Mais cela ne suffit pas. C'est à l'initiative privée qu'il appartient quelquefois d'adoucir la vie matérielle des aveugles. Nos concitoyens, qui ne restent jamais insensibles à une misère, pourront, par des commandes de brosses et de balais que fabrique l'école, améliorer le sort de tous ces déshérités.

Ils ne veulent pas de notre pitié.

Mais tendons leur une main fraternelle. Allons vers ces quelques aveugles qui, dans le grand et clair atelier que le gouvernement vient de leur offrir, se livrent au travail qui ennoblit et... console.

Édouard MARQUIS.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1930, p. 2)

À l'École des aveugles. — Les nouveaux bâtiments de l'École des aveugles de Cholon ont été inaugurés lundi soir par le gouverneur Krautheimer, entouré du président de la commission municipale de Cholon, de M. Nores, directeur du contrôle financier, et de nombreuses personnalités. Reçu par le directeur de l'école. M. Luzergues, le gouverneur a longuement visité les locaux destinés au logement des élèves, ainsi que les salles de classe et l'atelier de la broserie

Dans une courte allocution, le directeur a fait l'historique de l'École des aveugles qui, au milieu de vicissitudes diverses, grâce à l'appui constant de l'Administration française et à la générosité de nombreuses personnalités indigènes, a pu atteindre son développement actuel, témoignage de la prospérité de cette œuvre.

LA VIE DES AMICALES

La sauterie mensuelle de la « Toulousaine »
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 janvier 1930)

Hier soir, au Grand Hôtel, dans la grande salle du premier étage joliment décorée, la Toulousaine donnait sa réunion mensuelle. Vers 9 heures, les membres de l'Amicale arrivèrent au rendez-vous et les danses commencèrent peu après. Le piano était tenu par M. Luzergues, le sympathique directeur de l'École des aveugles.

.....

À l'école des aveugles de Cochinchine, les élèves indigènes reçoivent un enseignement qui leur permet de gagner leur vie
(*La Dépêche coloniale*, 4 décembre 1930)

Saïgon, novembre. — (*D'un de nos correspondants*).— Ils erraient sur les chemins. Ils attendaient de la charité publique la bolée de riz quotidienne et ne savaient toujours où s'abriter. Ils passaient en tâtonnant, le cœur aigri, la pensée mauvaise. C'est que dans leur désœuvrement et leur solitude, le bonheur des autres leur semblait une iniquité. Les aveugles d'Annam ignoraient le travail qui ennoblit... et console.

En 1899, l'un d'entre eux, M. Nguyễn-van-Chi, eut l'idée de recueillir ses frères de race, comme lui privés de la vue. Il les abrita dans une très modeste demeure. Mais cette œuvre chancelait. Fort heureusement, nos administrateurs vinrent à son secours. Aujourd'hui, l'École des aveugles, prise à la charge du budget local depuis 1919, nouvellement édifiée sur un vaste emplacement et inaugurée le 30 décembre 1929, a recueilli une quarantaine de ces déshérités.

*
* *
*

C'est entre Saïgon et Cholon ; une large avenue éclairée par un soleil éblouissant : le boulevard Thomson. Et en bordure, un grand bâtiment où nous accueille M. Luzergues, l'actif et intelligent directeur de cette école. Il nous conduit à la salle des cours. A

droite, de jeunes élèves font une dictée; à gauche, les grands cherchent la solution d'un problème.

— Un homme gagne 2.800 francs par an ?

— Avant la guerre... dit en souriant M. Luzergues.

— Il dépense 155 francs par mois. Combien économise-t-il ?

Les doigts des élèves courent sur un carnet spécial. Ceux de M. Luzergues effleurent le registre où se trouve le texte. Ceux du professeur également.

La méthode Braille vient au secours de nos « yeux clos » : directeur, professeurs, élèves sont tous privés de lumière.

Quoi ! pas un rayon du dehors n'arrive vers eux ? Pas un reflet de l'aube frémissante à l'instant où s'éveille la vie universelle ? Pas une seule parcelle de nos midis dorés ? ni la moindre clarté des nuits lunaires ?

Ne les plaignons pas. Ils n'ont pas besoin de notre pitié. Ils ont pour eux les rêves intérieurs qu'aucune laideur ne vient troubler. D'ailleurs, de frais éclats de rire partent d'un groupe, là-bas, assis sous une véranda. Ils sont cinq occupés à des travaux de tannerie. Ils ne savent pas que nous les observons, lis rien de bon cœur.

Aveugles de naissance ou par accident (trachomes, variole, brûlures, etc.), ils n'ont aucune vision des chatoyantes et lumineuses parures de la nature. Ils en perçoivent cependant la beauté par les autres sens aiguisés. Et c'est pourquoi leur surveillante, M^{me} Luzergues, femme du directeur, cultive avec soin les fleurs qui parent le jardin. Gazons verdoyants, rosiers, canas, plantes ornementales sous peu embelliront l'entrée de cet établissement et répondront à la volonté de la direction de laisser au dehors toute compassion.

*

* *

Nous suivons M. Luzergues au réfectoire, devant les longues tables de marbre d'une grande propreté, puis au dortoir, où les lits bien alignés indiquent l'ordre ; la salle de musique, large et aérée. Des élèves s'exercent à jouer. Une fanfare, que dirige le directeur, participe aux diverses manifestations et fêtes officielles et même privées.

L'atelier est la partie la plus intéressante à visiter. Des ouvriers sont occupés à fabriquer des brosses, d'autres des balais : quelques-uns font de la rotinerie. Afin que le rendement soit meilleur et plus rapide, M. Luzergues a demandé et obtenu un outillage mécanique perfectionné. Autrefois, on achetait au dehors manches à balais, cadres pour brosses, etc. Aujourd'hui, tout est fabriqué sur place et en quelques minutes. Dans la salle des machines où ne pénètrent pas, bien entendu, les aveugles, on travaille le bois. Et des doigts agiles de ces derniers sortent brosses et balais qui n'ont rien d'inférieur à ceux d'Europe.

Les recettes ont atteint cette année 75.000 francs. Elle seront dépassées l'année prochaine, car les divers établissements publics et privés ont passé des commandes. Ils apprennent peu à peu qu'il y a là une œuvre extrêmement intéressante qu'il faut encourager.

*

* *

Ces aveugles sont payés. Il en est qui habitent au dehors. Ils ont de la famille. L'école leur offre du travail rémunérateur. D'autres sont logés et nourris ; ce sont plutôt des jeunes.

Ainsi les aveugles de Cochinchine ont trouvé un abri où rayonnent le dévouement et l'activité d'un aveugle français.

Ils ont appris à occuper leurs jours, à gagner leur nourriture sans avoir à tendre la main. De leur avoir donné cette dignité, jadis inconnue, nous pouvons être fiers. C'est pourquoi on emporte en sortant de l'école non une impression de tristesse, mais une apaisante pensée de savoir que la France généreuse a tendu la main aux aveugles annamites.

Édouard Marquis.

Commission de contrôle des soins médicaux
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 janvier 1931)

Représentants des bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919
Membres suppléants
Malachard, comptable à l'École des aveugles.

Agents journaliers
(*La Dépêche d'Indochine*, 1^{er} avril 1931)

Sont maintenus en service pour une nouvelle période de six mois :
M^{me} Luzergues, surveillante lingère à l'École des aveugles

Nouvelles administratives
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 avril 1931)

M. Luzergues, directeur contractuel de l'École des aveugles à Cholon, est nommé chef d'atelier de 2^e classe d'enseignement professionnel de Cochinchine.

Nouvelles administratives
Enseignement
(*La Dépêche coloniale*, 20 avril 1931)

M. Luzergues, chef d'atelier de 2^e classe d'enseignement professionnel nouvellement nommé et affecté en Cochinchine, est mis à la disposition du chef du service de l'enseignement et désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'École des aveugles de Cholon. .

La seconde journée de Paul Reynaud ¹ à Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 octobre 1931)

À l'École des aveugles

¹ Premier ministre des colonies à se rendre en Indochine.

Après cette remise de décorations [au Lycée Petrus-Ky], le cortège prit le boulevard Frédéric-Drouhet et le boulevard Armand-Rousseau pour arriver à l'École des Aveugles.

La fanfare de l'école exécuta la *Marseillaise* brillamment enlevée et ce n'est pas sans une pointe d'émotion que M. le Ministre et tout le groupe officiel écouta le discours suivant prononcé en un français très pur et sans accent par un des aveugles de l'établissement.

Monsieur le Ministre,

Veillez nous permettre, au nom des Aveugles de Cochinchine, de venir très respectueusement vous remercier du très grand honneur que vous avez bien voulu nous faire en venant jusqu'à nous.

Certes, les hommes éminents qui représentent ici la France ne nous ont jamais ménagé les marques de leur sympathie. Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine nous connaît et nous aime ; notre œuvre est surtout la sienne, et sa bienveillance nous est acquise en toute occasion.

Monsieur le député [Outrey](#) est aussi parmi les amis de notre cause, et, dès l'origine, prouva par des actes tout l'intérêt qu'il nous portait.

Tous les hommes de si grande valeur qui ont gouverné notre Indochine au nom de la France se sont tour à tour penchés sur nous avec bonté, et nous étions heureux et fiers de tous ces témoignages. Mais, voir au milieu de nous le Chef suprême, non du plus grand, mais certainement du plus beau des domaines que, par leur initiative, les nations d'Occident ont su se créer à travers le vaste monde, jamais dans notre plus fol espoir, jamais nous n'aurions pensé qu'un tel honneur nous était réservé,

Pusque des circonstances exceptionnelles, qui vont devenir une date dans l'histoire de l'Indochine, nous valent cet insigne honneur de votre présence, nous voudrions vous dire en peu de mots quels liens d'attachement nous unissent à cette Mère-Patrie dont vous avez accepté l'honneur, mais aussi la lourde tâche d'orienter les destinées.

Tout d'abord, et jusque dans nos villages les plus reculés, la France est venue nous tendre une main secourable pour nous libérer de l'ignorance et de la misère. Au lieu de nos pauvres maisonnettes, étroites et sombres, elle nous a donné ces clairs bâtiments où l'air et la lumière entrent à flots ; tout y est simple, commode, pratique et bien adapté à notre usage : des fleurs en égayent l'entrée, et nous donnent tout leur parfum ; plus tard, lorsque, grâce à la fécondité de notre sol, les arbustes d'aujourd'hui auront beaucoup grandi, de frais ombrages abriteront les jeux des plus petits ou la conversation des aînés, devisant le soir.

La France nous donne aussi sans compter son crédit ; son enseignement spécial : professionnel et intellectuel, artistique même ; son outillage moderne, ses méthodes de travail perfectionnés ; et tout cela dans le noble but de notre relèvement moral et matériel, et nous savons que nos espoirs ne seront pas déçus puisque nos aînés, devenus des hommes, ont pu fonder un foyer, et par le produit de leur travail, vivre péniblement parfois, mais toujours d'une manière digne au milieu d'autres hommes, qui, eux, ne sont pas privés de la vue.

Au cours de votre voyage à travers l'Indochine, M. le Ministre, il vous sera donné d'admirer des manifestations plus imposantes de l'œuvre de la France. Là, seront les preuves de sa puissance et de sa grandeur ; ailleurs, le génie de ses savants aura fait surgir des merveilles ; ici, elle a voulu manifester sa bonté : comment le cœur de tous les Annamites n'en serait-il pas touché ?

Nous avons évoqué cette longue suite de bienfaits tangibles, indéniables, pour vous convaincre de la sincérité des sentiments que nous vous avons exprimés.

Et vous, Madame, et vous, Mademoiselle, en vous joignant à M. le Ministre dans sa visite parmi les humbles, vous avez voulu adoucir, par votre présence, le caractère un peu sévère de cette réception officielle ; vous perpétuez ainsi, hors de la France lointaine, une tradition de sentiments généreux, car nous n'ignorons pas que la plus

grande gloire du Barreau parisien considère aussi comme un honneur de se dire l'ami des aveugles ; son nom ne figurait-il point parmi les organisateurs de notre grand congrès de 1922 ? Puis nous ne pouvons, comme nous le voudrions, vous en exprimer toute votre reconnaissance émue, nous vous prions, très respectueusement, de daigner accepter l'hommage de ces fleurs de notre terre de Cochinchine, auxquelles nous avons la joie de savoir que notre modeste jardin a pu apporter son juste tribut.

Et maintenant, Monsieur le Ministre, avant de nous quitter pour reprendre votre grand labeur, nous voudrions qu'il nous soit permis de formuler un vœu : de même qu'à l'origine, la Cochinchine et sa capitale ont été le foyer duquel a rayonné sur toute l'Indochine la lumière de la civilisation française, de même nous voudrions vous demander que, sous votre égide et celle de Monsieur le gouverneur général, notre pays devienne le point de départ de l'amélioration du sort de tous les aveugles de l'Indochine. Nous sommes, nous, relativement des favorisés, mais combien d'hommes, de femmes surtout, souffrent dans l'abandon et le mépris attaché à la cécité par nos préjugés séculaires.

Nous avons l'espoir que notre appel sera entendu : la pensée philanthropique de Nguyen-van-Chi, notre fondateur, annamite comme nous, aveugle aussi comme nous, va être transformée, amplifiée ; pour toute une catégorie de déshérités, le premier voyage d'un Ministre français pourra avoir de conséquences tellement heureuses que jamais ils n'aurait pu les prévoir.

Mais nous abusons de moments qui vous sont si parcimonieusement comptés ; nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser et de daigner agréer de nouveau l'hommage de notre respectueuse gratitude. Nous sommes de cœur avec tous les Français, avec la masse du peuple annamite pour partager sa joie et son enthousiasme en criant sur votre passage :

Vive Monsieur le Ministre des Colonies !
Vive la France !

M. Reynaud répondit en quelques mots :

Très sensible aux paroles qui venaient d'être prononcées, vous pouvez être certain que votre appel sera étendu, car la France est généreuse.

Quoique aveugles, vous avez une certaine supériorité sur les autres, car vous êtes obligés de vous recueillir sur vous-mêmes.

Je suis heureux de féliciter vos maîtres et de vous remercier des paroles que vous venez de prononcer.

Puis, M. le Ministre décora M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles, de l'Ordre royal du Cambodge.

Ensuite, il visita les ateliers de l'école et ne cacha pas son admiration pour les travaux exécutés par les élèves.

Nouvelles administratives

Enseignement

(La Dépêche d'Indochine, 9 mai 1932)

M. Pointillon est agréé, à titre journalier, en qualité de directeur de l'École des aveugles de Cholon, en remplacement et pendant la durée de l'absence de M. Luzergues, directeur titulaire, parti en congé.

Après la catastrophe du « Georges-Philippa »
Les rapatriements
(*Le Journal des débats*, 25 mai 1932)

La Compagnie des Messageries maritimes annonce que le *Général-Voyron*, des Messageries maritimes, rapatrie au départ de Djibouti pour Marseille ;

.....
Les familles Bizot, O'Neill, Ordioni, Rouvière, Hermier, Luzergues et Sauzeaud. .

Nouvelles administratives

École des aveugles
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 janvier 1933)

M. Luzergues, chef d'atelier de 2^e classe de l'Enseignement professionnel, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est mis à la disposition du chef du Service de l'Enseignement et désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'École des aveugles de Cholon.

Des disques pour les aveugles S.V.P.
(*La Dépêche d'Indochine*, 20 mars 1933)

Un généreux donateur a offert dernièrement à l'École des aveugles de Cholon un pick-up destiné non seulement à distraire les élèves mais encore à les perfectionner dans la connaissance de la musique française.

M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles, serait très reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui faire parvenir les disques usagés ayant cessé de leur plaire.

Ces disques peuvent être adressés directement à l'École des aveugles à Cholon, ou déposés au cabinet du Gouverneur de la Cochinchine à l'adresse du chef de cabinet qui se chargera de les faire parvenir.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1933, p. 6)

La Fête de Jeanne d'Arc* à Saïgon. — Saïgon, 15 mai : Samedi soir, à 11 heures, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc et pour la première fois à Saïgon, une musique entièrement indigène, composée de l'harmonie de l'École des aveugles de Cholon et de la fanfare saïgonnaise « Caukhon », a exécuté différents morceaux au kiosque du boulevard Charner.

Dimanche matin, une grand'messe pontificale a été célébrée à la cathédrale, à laquelle assistaient le gouverneur de la Cochinchine, le général de division Bidon, l'amiral Richard et toutes les hautes autorités coloniales, ainsi qu'une grande affluence de population française et indigène. La course cycliste et les manifestations sportives ordinaires de la Fête se sont déroulées dans le plus grand calme, la Commission des fêtes ayant consacré les faibles crédits dont elle disposait à faire aux miséreux une distribution de riz dans les divers commissariats.

MORT DU PÈRE FRANÇOIS, CURÉ DE L'ÉGLISE CHINOISE DE CHOLON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1934, p. 10)

Nous apprenons avec tristesse le décès de père François, bien connu des catholiques de Saïgon-Cholon, curé de l'église Saint-François-Xavier à Cholon.

.....
Parmi l'assistance, nous avons remarqué la présence de MM. Luzergues, directeur de l'École des aveugles à Cholon, et M^{me}.

Nouvelles administratives
(*Le Populaire d'Indochine*, 28 janvier 1935)

Sont maintenus en service pour une nouvelle période de six mois :
M^{me} Luzergues Léonide, surveillante lingère à titre journalier à l'École des aveugles de Cholon.

UNE TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL [René Robin]
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1935)

.....
Gagnant ensuite l'École des aveugles, MM. Robin et Pagès y ont été accueillis par son dévoué directeur, M. Luzergues et par M^{me} Luzergues. Un jeune aveugle a prononcé, en l'honneur du chef de l'Union, un discours de bienvenue lui manifestant la gratitude de ses frères d'infortune pour sa visite et pour l'appui que l'administration prodigue à l'institution, apportant des possibilités d'amélioration à leur sort difficile. Le Gouverneur général a parcouru, sous la conduite de M. Luzergues, les ateliers où les aveugles s'adonnent à divers travaux de broserie, tannerie, etc, leur procurant un certain revenu, ainsi que les classes où l'enseignement leur est donné à l'aide de la méthode Braille, pour les tenir en contact avec la vie. Il a écouté enfin jouer les instrumentistes, à qui l'École fournit ainsi un moyen de gagner leur vie. M. Robin, en se retirant, a félicité vivement M. Luzergues de sa généreuse activité et des intéressants résultats qu'ils ont obtenus dans son œuvre de rééducation des aveugles.

Succinctement
M. Luzergues volé
(*Le Populaire d'Indochine*, 11 décembre 1935)

M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles de Cholon, a été volé de cent vingt piastres par effraction.

PAGÈS INAUGURE LA BRADERIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1936)

.....
Le cortège officiel, auquel s'étaient joints M. Bussière et M. de Beaumont, fut accueilli, dès son apparition à l'intérieur de la Braderie, par les accents de la « Marseillaise » interprétée par les élèves, aveugles, de M. Luzergues.

.....
Le chef de la Colonie, poursuit sa visite, s'arrêta un instant pour bavarder avec le sympathique M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles, et il le chargea, en le quittant, de présenter ses compliments à ses musiciens.

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 10 juillet 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 22 juillet 1937)

M. [Joseph] Padovani [agent du Trésor], directeur de l'École des aveugles de Cholon, est chargé des fonctions d'agent intermédiaire du Trésor à cette école, en remplacement et pendant la durée de l'absence de M. Luzergues.

M. Padovani aura droit, en cette qualité à l'indemnité de responsabilité prévue à l'article 51 de l'article 51 de l'arrêté du 28 décembre 1934 susvisé.

Hier soir, à la S.A.M.I.P.I.C.
LE BANQUET EN L'HONNEUR DU COLONEL NGUYEN-VAN-XUAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1937)

Pendant tout le dîner, l'orchestre de l'École des aveugles, de Cholon, jouait les meilleurs morceaux de son répertoire. Un groupe d'instrumentistes annamites égaya également l'assistance.

Un beau geste des aveugles
(*La Dépêche d'Indochine*, 6 octobre 1937)

Parmi les concours qui se sont spontanément déclarés à l'appel du Comité de secours aux inondés, il convient de signaler tout particulièrement celui des pensionnaires de l'École des aveugles qui, malgré la précarité de leurs ressources individuelles, ont souscrit une somme de 20 p. 10, comprenant qu'il y a plus malheureux qu'eux et qu'il est bon que tout le monde s'entr'aide.

On ne félicite pas de tels gestes, on les enregistre seulement avec émotion.

Personnel de l'École des aveugles de Cholon

M. Padovani, directeur 4 p. ; M^{me} Héloury, lingère 2 p. ; Dieu, secrétaire 1 p. ; Professeurs : Dieu 1 p., Sam 0 p. 20, Ta 0 p. 30. Phuoc 0 p. 20, Xoi 1 p. ; Truong Surveillant 0 p. 50 ; Kieu, contremaître de broserie 0 p. 50 ; Coolies : Hai 0 p. 30, Nhu 0 p. 30, Danh 0 p. 30. Giao 0 p. 30 ; Cuisinière 0 p. 30 ; Elèves aveugles : Xieu 0 p. 20, Minh 0 p. 20, Lai 0 p. 20, On 0 p. 20, Chinh 0 p. 20, Gioi 0 p. 30, Thê 0 p. 30, Ti 0 p. 30, Tron 0 p. 40, Be 0 p. 10, Chan 0 p. 20, Duong 0 p. 30, Manh 0 p. 10. Lieng 0 p. 20, Xen 0 p. 20, Cuu 0 p. 20, Nean 0 p. 20, Hieu 0 p. 20, Cong 0 p. 20, Tha 0 p. 20. Ri 0 p. 20, Dan 0 p. 20, Xoi 0 p. 20, Quyen 0 p. 20, Co 0 p. 20, Not 0 p. 10, Bay 0 p. 20, Cham 0 p. 20, Lung 0 p. 10, Ou 27 Guong 0 p. 10, Thien 0 p. 20, Khenh 0 p. 20, Hoanh 0 p. 20, Vo 0 p. 10, Hoi 0 p. 10. Total 20 \$ 10.

ÉCOLE DES AVEUGLES

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 18 novembre 1937)

Par décision du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 10 novembre 1937 :
Est acceptée, pour compter du 1^{er} novembre 1937, la démission de son emploi offerte par M. Padovani, directeur à titre journalier de l'École des aveugles à Cholon.

M. Pointillon, directeur de l'École des aveugles
(*Le Populaire d'Indochine*, 23 novembre 1937)

M. Pointillon, Charles Édouard, sous-brigadier de 3^e classe des polices municipales, en service à la région de Saigon-Cholon, est mis à la disposition du chef local du service de l'Enseignement et désigné pour assurer provisoirement les fonctions de directeur de l'École des aveugles de Cholon, en remplacement et pendant la durée de l'absence M. Luzergues, directeur titulaire en congé.

Succinctement

(*Le Populaire d'Indochine*, 22 janvier 1938)

Voici quelques chiffres éloquentes qui attestent le bon travail fourni par l'École des aveugles de Cholon.

Elle ne comprend que 72 élèves dont 42 internes. Mais elle fournit des brosses aux Services publics et aussi à certaines importantes entreprises privées de Saigon-Cholon.

Elle a fabriqué, au cours du dernier trimestre des 1937, 22.846 brosses et a obtenu, comme recettes sur ce seul chapitre, 36.255 piastres au cours de l'année écoulée. En raison du manque de place, elle ne reçoit à l'heure actuelle [que des Cochinchinois](#).

[Mais, dans quelques temps, elle serait dotée d'un bâtiment pour les filles ².](#)

Le travail manuel des pensionnaires est rémunéré. De bons élèves reçoivent par mois jusqu'à 10 voire 12 piastres.

M. Pointillon
Nouvelles administratives

² Projet inabouti.

(*Le Populaire d'Indochine*, 3 mars 1938)

M. Pointillon, Charles Édouard, sous-brigadier de 3^e classe des polices municipales, , directeur de l'École des aveugles de Cholon, est remis à la disposition de l'administrateur de la région Saïgon-Cholon.

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine,
en date du 7 mars 1938 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 17 mars 1938)

M. Roger Durban ³, directeur de l'École des aveugles de Cholon, est chargé provisoirement des fonctions d'agent intermédiaire du Trésor à cette école, en remplacement de M. Pointillon, et pendant la durée de l'absence de M. Luzergues, directeur titulaire, en congé.

M. Roger Durban, étant déjà agent de paiement, ne pourra cumuler l'indemnité de responsabilité avec celle de billetage, mais prétendre seulement à la plus élevée de ces allocations, sans toutefois que celle-ci puisse dépasser 300 \$ par an (Art. 4 du décret du 11 juillet 1936).

SAÏGON

Mariages
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1938)

M. André Alex-Fleury Chenu, employé de commerce, avec M^{me} Marguerite Edmée Charlotte Carpentier, surveillante générale de l'École des aveugles.

SAÏGON

La fête de Jeanne d'Arc à Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1938)

Saïgon, 9 mai. — Saïgon a célébré joyeusement la fête de Jeanne d'Arc.

.....
Le soir, la fanfare du 11^e R. I. C. et celle de l'École des Aveugles ont donné des concerts au kiosque du boulevard Charner.

Nouvelles brèves
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 juin 1938)

³ Roger Henri Durban (Bentré, 1906-Sainte-Livrade, 1970) : fils du greffier-notaire d'origine réunionnaise [Servais Durban](#). Célibataire, certificat d'études primaires, parle couramment l'annamite, ancien courtier en coprah, riziculteur et assistant de plantation, demande emploi dans maisons de commerce ou plantation (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 9 avril 1936).

Le sympathique M. Luzergues, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est mis à la disposition du chef local du service de l'Enseignement et désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'École des Aveugles, à Cholon.

Toutes nos félicitations.

HYMÉNÉE

(*La Dépêche d'Indochine*, 5 juin 1939)

Les cloches de « Sainte-Jeanne d'Arc » de Cholon sonnaient samedi soir à toute volée. On célébrait dans la petite église, coquettement parée, le mariage de M^{lle} Raymonde Luzergues, fille de M^{me} et M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles, et de M. Jacques Coudre, des T.P.

Malgré la pluie, les nombreux amis saïgonnais que compte M. Luzergues étaient venus lui apporter leurs félicitations et offrir aux jeunes époux leurs vœux de bonheur.

Le mariée, délicieusement habillée par M^{me} Lacorre, fut conduite à l'autel par son père. Elle portait une originale toilette en georgette finement plissée et sa coiffure, du vaporeux tulle blanc, création de M^{me} Mais, auréolait son fin visage. Le voile très long, formant traîne, était délicatement tenu par un gentil couple enfantin : Jacqueline Secco, robe d'infante en taffetas bleu ciel, et Guy Secco, impeccablement moulé dans un spencer dernier cri. Venaient ensuite trois mignons petits pages en crêpe de Chine ivoire large ceinture de taille bleu pâle : les jeunes Laforgue et Secco.

Quatre jeunes filles, ravissantes dans leurs fraîches toilettes d'organza azur aux fines impressions blanches, composaient, avec leurs cavaliers, le service d'honneur. Pas de chapeau, des fleurs dans les cheveux et, à la main, un énorme bouquet d'hortensias ; c'étaient : M^{lle} Andrée Luzergues et M. Millez ; M^{lle} Colette Etienbled et M. Gillard ; M^{lle} Angèle Ferreri et M. Piveteau ; M^{lle} Anna Ferreri et M. Pol.

M^{me} Luzergues, dans une toilette très distinguée en dentelle noire sur fond de satin gris argent, donnait le bras à M. Coudre.

Après la bénédiction nuptiale, on se rendit au domicile de M^{me} et M. Luzergues où un lunch des plus réussis fut servi aux invités.

Un des grands ateliers de l'École des aveugles avait été transformé en salle de bal et décoré de façon parfaite. Dans tous les coins, des plantes vertes, des corbeilles de lys, des gerbes d'arums... Le long des murs, des guirlandes fleuries auxquelles se mêlaient des ampoules multicolores.

Grâce à un excellent orchestre et à un non moins excellent pick-up, la soirée fut pleine d'entrain et les invités se retirèrent vers minuit après avoir renouvelé félicitations et remerciements aux parents, souhaits de parfait bonheur au jeune couple.

Nous avons remarqué dans l'assistance :

M. et M^{me} Taboulet en crêpe et dentelle noire ; M. et M^{me} Etienbled en crêpe romain pétale de rose, toque fleurie ; M^{me} Rosel en taffetas noir à grosses pastelles brillantes ; M^{lle} Berthe Rosel jolie robe de taffetas bleu pâle ; M. et M^{me} Secco en taffetas noir ; M^{me} Coudurier en crêpe mat Bordeaux ceinture pailletée or ; commandant et M^{me} Peynaud en crêpe mousse bleu pastel ; M. et M^{me} Malachard, tailleur du soir jupe blanche, petit boléro rouge laque ; M^{lle} Malachard en crêpe georgette fleuri, ceinture de velours bleu ; M. et M^{me} Scotto en crêpe mat rubis jolie fleur à l'épaule ; M^{lle} Scotto très mignonne en mousseline bleu lavande ; M^{lle} Mourlan en imprimé tons vifs sur fond noir ; M^{lle} Cadier en dentelle noire ; M^{me} Lafforge impressions vives sur fond marron ; M^{me} Chffré en laize noire ; M^{me} Laffitez en crêpe fleuri sur fond noir ; Dr Rageot ; Dr Coudurier ; M. Lamarche ; M^{me} Ferreri ensemble de Georgette et dentelle noire ; M^{me} Fataccioli en crêpe fuschia ; M^{me} Martiny en cloqué bleu pâle ; M^{lle} Hoareau en

organdi blanc ; M^{me} Fontaine tailleur de taffetas noir, ruché mode à l'encolure ; MM. Philippe, Noyé, Vicart...

La *Dépêche* présente, à son tour, à M^{me} et M. Coudre, ses vœux d'heureuse union.

CONSEIL COLONIAL

Vers de nouveaux impôts !

La moitié des économies réalisées en commission disparaissent en séance plénière
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1939, p. 5)

.....
M. Ballous insiste pour la construction du logement du surveillant général du Lycée Pétrus-Ky* qui libérera l'infirmerie. M. Nhung obtient 27.000 p. en plus pour l'École des aveugles.

SAÏGON

Semaine de l'enfance

L'exposition de la mairie

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1940, p. 6)

.....
M. Luzergues, directeur de l'École des aveugles, présente une série de broches artistiques démontrant que ses élèves ont atteint une habileté vraiment étonnante. Il faut complimenter M. Luzergues si sympathiquement connu en Cochinchine, qui a su donner à son école un essor magnifique.

RADIO-SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1940, p. 2)

20 h. 15 Une visite à l'école des aveugles de Cholon — Reportage.

ACTIVITÉ

de l'École des aveugles au cours de l'année 1940

(*La Dépêche coloniale*, 17 janvier 1941)

Les recettes provenant de la vente des objets fabriqués à l'atelier de cette école ont atteint le chiffre considérable de 166.200 p.

Les dépenses de l'atelier se sont élevées à 125.685 p., se décomposant comme suit :

Achat de matières premières	96.470 p.
Achat de machines	3.215 p.

Salaires des ouvriers travaillant à la tâche	15.300 p.
Prime aux élèves	10.500 p.
Transports divers	200 p.

Le bénéfice résultant de l'exploitation de l'atelier se chiffre donc à 40.515 p., bénéfice auquel devrait, en principe, s'ajouter la valeur des machines acquises en 1940.

Les dépenses d'entretien de l'École des aveugles ayant nécessité une dépense globale de 28.352 p. (personnel compris), on constate que **cet établissement scolaire a rapporté au budget, en 1940, une somme de 12.163 p.**

Ainsi, l'École des aveugles, non seulement ne coûte rien au budget mais lui procure un appréciable bénéfice.

Au rôle éducatif de l'école, qui distribue l'instruction générale élémentaire à une quarantaine d'élèves, s'ajoutent un rôle philanthropique — existence décente assurée par leur travail à **une vingtaine d'aveugles**, qui, sans l'école, se trouveraient réduits à la mendicité— en même temps qu'un rôle industriel et commercial important (fourniture de brosses en tout genre aux firmes de la place et à l'Intendance Militaire). L'École des aveugles est une véritable ruche bourdonnante d'activité, **la seule manufacture d'Indochine produisant en grande série les articles de broserie**. L'école est en mesure aujourd'hui non seulement de satisfaire aux besoins locaux, mais même d'alimenter une certaine exportation ; l'effort doit être fait en 1941 pour atteindre le marché de Madagascar.

Les résultats très remarquables obtenus par l'École des aveugles de Cochinchine sont dus à l'esprit réalisateur et au dévouement du directeur de l'école, M. Luzergues, animateur de premier ordre, et à la bonne volonté des aveugles qui n'entendent devoir qu'au travail leur moyen d'existence.

UNE LETTRE
En faveur des sourds-muets
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 avril 1941)

.....
À côté de l'École des aveugles, qui dispose des ateliers de broserie, vannerie, rempaillage de chaises, etc., l'Institut de mes frères d'infortune de Laithiêu ne possède aucun atelier d'apprentissage.

.....
Ed. ADVILLE,
relieur, ancien élève à l'Institut des Sourds-Muets de Marseille.

Tableau d'avancement
(*La Volonté indochinoise*, 26 juillet 1941)

Luzergues, promu chef d'atelier ppal de 1^{re} classe.

Inspection gubernatoriale
(*L'Écho annamite*, 14 novembre 1941)

Accompagné de M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine, l'amiral [Decoux](#) a visité les installations provisoires de divers établissements scolaires de la Région [Saïgon]-Cholon, notamment celles du lycée Pétrus-Ky* et de l'école des aveugles dirigée par M. Luzerques [*sic* : Luzergues].

Les chefs de la colonie se sont intéressés en particulier aux travaux manuels : jardinage et broserie, ainsi qu'à l'aménagement du vaste stade sportif installé à Thi-Nghé sur un immense terrain vague concédé par le gouvernement local.

Les éminents visiteurs ont assisté au salut matinal aux couleurs chez les lycéens de la rue Armand-Rousseau et ont été accueillis aux accents de la *Marseillaise* par les élèves-aveugles de Cholon.

.....

À l'École des Aveugles
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 novembre 1941)

Le cortège remonta ensuite en auto et gagna l'École des à Cholon. À leur descente, nos Gouverneurs furent accueillis par par une vibrante *Marseillaise* jouée par la fanfare de l'établissement, puis la visite débuta sous la conduite de M. Luzergues qui obtint de si excellents résultats auprès des aveugles.

Les salles d'études, de travail manuel, l'atelier de fabrication des brosses, les classes pleines d'élèves au travail furent inspectées tandis que M. Luzergues expliquait qu'il avait actuellement [environ 65 élèves aveugles](#), tant internes qu'externes. Tous savent ou sauront lire, écrire et auront une spécialisation qui leur permettra de vivre honorablement.

Au moment où il allait s'en aller, le Gouverneur Général félicita chaudement M. Luzergues pour l'œuvre accomplie, puis ce fut le départ pour Saïgon.

Mariages
(*L'Écho annamite*, 26 décembre 1941)

M. Raymond Bachet avec M^{lle} Andrée Luzergues, fille du directeur de l'École des aveugles de Cholon.

[La Quinzaine Impériale à Giadinh](#)
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 janvier 1942)

.....

Ajoutons que les élèves de l'École des aveugles ont prêté leur concours à cette manifestation et que le rassemblement des sportifs a également suscité un certain intérêt parmi le public.

Les Artisans au Travail
par Tràn xuân SINH
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 30 décembre 1942)

.....
Enfin, nous nous arrêtons, non sans émotion, devant les produits fabriqués par les aveugles de l'École des aveugles de Cholon dirigée par M. Luzergues. Une monitrice nous montre avec amabilité les articles sortis de la main des pensionnaires de l'École : balais à usages divers, brosses, douilles en tôle, paniers à terrassement, corbeilles, des goupillons de soie noire pour biberons, pinceaux, etc. L'examen de ces produits prouve que des résultats remarquables ont été obtenus grâce une direction paternelle.

En dehors de leurs travaux, les aveugles de l'École de Cholon se consacrent encore à la musique. Une fanfare fut formée. Les concerts qu'elle a donnés a plusieurs reprises furent vivement goûtés par un public ému et enthousiaste.

Qui aurait pu se douter que les notes délicieuses qui se répandent dans la vibrante atmosphère de la Foire, par une douce soirée cochinchinoise, proviennent de pauvres déshérités qui ont perdu la faculté de voir les gens et les choses ?

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 25 mars 1943, p. 732-739)

N° 2010-IB/2 Le Gouverneur p. i. de la Cochinchine

Vu les décrets du 20 octobre 1911 ;

Vu le décret du 21 novembre 1912 ;

Vu les délibérations de la commission municipale de Cholon et du conseil colonial en date des 4 septembre et 11 octobre 1918, relatives à la cession à la Colonie des œuvres d'assistance de la Ville de Cholon ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1919, portant création à Cholon d'un groupe hospitalier, dénommé Groupe hospitalier de Cochinchine ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1919 stipulant qu'à compter du 1^{er} janvier 1919, le fonctionnement de l'École des aveugles de Cholon sera assuré au compte du Budget local de la Cochinchine, qui profitera de toutes les recettes et supportera toutes les dépenses de cet établissement ;

Vu l'arrêté du 20 juin 1919, réglementant le service de la vente des objets fabriqués à l'École des aveugles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1934 sur les prestations en nature et en deniers ;

Vu l'arrêté du 7 avril 1939, modifié par l'arrêté du 23 septembre 1939 fixant les conditions d'application en Indochine du décret du 26 mai 1937 et de l'arrêté ministériel du même jour, portant réglementation du logement et de l'ameublement aux Colonies ;

Vu l'article 2 du décret du 11 juillet 1936, fixant le montant des indemnités de responsabilité, de caisse ou de magasin ;

Vu l'arrêté de 29 décembre 1941 allouant des remises aux ouvriers de l'École des aveugles ;

Vu le Règlement général de l'enseignement professionnel, fixé par les arrêtés des 21 décembre 1917 et 9 novembre 1921 et les textes subséquents ;

Vu les arrêtés du 30 décembre 1941 portant réglementation de l'Enseignement technique industriel ;

Sur la proposition concertée du Directeur des Bureaux du Gouvernement et du Chef du Service local de l'Enseignement ;

Vu l'avis conforme du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine ;

Arrête ;

Article premier. — L'École des aveugles de Cholon est un établissement spécial d'enseignement professionnel indochinois destiné à donner aux enfants aveugles originaires de la Cochinchine une instruction générale primaire et une formation professionnelle.

Cet établissement est rangé dans la catégorie des cours professionnels d'apprentissage prévus à l'article 2 de l'arrêté du Gouverneur général n° 9.517 du 30 décembre 1941 fixant la structure de l'enseignement technique industriel.

Art. 2. — L'école est entretenue par le budget local de la Cochinchine, qui profitera de toutes les recettes et supportera toutes les dépenses de l'établissement.

Art. 3. — Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté n° 9519 du 30 décembre 1941, l'École des aveugles reçoit des [aveugles indochinois du sexe masculin](#), âgés de six ans au moins et de seize ans au plus, au moment de leur admission. possédant des aptitudes physiques et intellectuelles suffisantes pour recevoir l'Enseignement distribué à l'école.

L'admission est prononcée par le Directeur de l'école.

La priorité est accordée aux enfants des familles indigentes ou nombreuses.

Des dérogations aux conditions d'âge et d'origine pourront être accordées par le Gouvernement de la Cochinchine.

Art. 4. — Le régime de l'École des aveugles est le régime de l'internat gratuit, comprenant la nourriture, l'habillement, l'entretien, les fournitures scolaires, les soins médicaux.

Les élèves ne remplissant pas les conditions d'origine devront acquitter les frais d'internat. Le tarif à appliquer dans ce cas pour la pension complète comprenant tous les éléments spécifiés au paragraphe ci-dessus sera de 180 \$ par an. Ce tarif pourra être notifié par décision du Chef de l'Administration locale.

Art. 5. — La direction de l'École des aveugles est assurée par un spécialiste de l'enseignement aux aveugles, titulaire du brevet élémentaire ou d'un diplôme équivalent, possédant des références suffisantes.

Il peut être nommé dans un des cadres réguliers de l'Enseignement général ou de l'Enseignement professionnel s'il réunit les conditions réglementaires d'admission.

Il peut être engagé par contrat.

Art. 6. — Le personnel comprend une surveillante-lingère, un secrétaire-comptable, des instituteurs chargés de l'enseignement général, des moniteurs de l'enseignement professionnel, des contremaîtres ou ouvriers instructeurs, des ouvriers pour préparer ou terminer le travail d'atelier des aveugles, un magasinier, des surveillants d'internat, le personnel subalterne nécessaire.

Des professeurs spéciaux pourront être recrutés pour certains enseignements.

Art. 7. — L'enseignement distribué à l'École des aveugles est à la fois d'ordre intellectuel, professionnel et musical.

Art. 8. — L'enseignement général est donné selon les procédés Braille en langue annamite et en langue française.

Il comprend des éléments de calcul, grammaire, sciences usuelles, histoire géographique, morale, instruction civique.

Les programmes adoptés sont en principe ceux de l'enseignement primaire élémentaire et complémentaire indochinois adoptée aux nécessités particulières de l'enseignement aux aveugles.

Une place sera faite dans la mesure du possible, à l'Education physique.

Art . 9. — L'enseignement professionnel comporte l'apprentissage de la vannerie, de la fabrication des balais, du cannage des chaises, de la brosserie (grosse, demi-grosse, fine et très fine).

Éventuellement l'apprentissage d'autres métiers adaptés aux aveugles pourra être organisé.

Art . 10. — L'enseignement musical comporte l'étude du solfège, du chant, du piano, des instruments à vent, de l'harmonie, suivant les aptitudes des élèves.

Art. 11. — La durée des études est en principe fixée à cinq années. Des dérogations prolongeant la scolarité pourront être accordées par le Directeur, pour les raisons d'humanité, compte tenu de la situation de famille des élèves.

Art. 12. — Un certificat de fin de scolarité indiquant les résultats obtenus sera remis aux élèves ayant achevé leur scolarité.

Art. 13. — Les élèves ayant terminé leur scolarité normale peuvent être autorisés à rester à l'école en qualité d'ouvriers,

Les ouvriers doivent exécuter tous les travaux d'atelier qui leur sont confiés par le Chef de l'établissement. Ils bénéficient du régime de l'établissement. Ils bénéficient du régime de l'internat gratuit, comme les élèves. Ils peuvent être externes sur autorisation du Directeur. Les ouvriers autorisés à prendre leurs repas hors de l'établissement, perçoivent une indemnité de nourriture, fixée à 15 piastres par mois (taux susceptible de révision).

Art. 14. — Les ouvriers perçoivent des remises sur les articles fabriqués, remises dont le taux est fixé par décision du Chef de l'Administration locale, sur proposition du Directeur de l'école. Ces remises ne s'appliquent qu'à la façon de articles fabriqués par les aveugles. Les travaux accessoires, exécutés par le personnel rétribué de l'établissement, pour préparer ou pour finir le travail des aveugles, ne peuvent donner lieu à aucune remise.

Art. 15. — Une gratification annuelle, variable suivant les services rendus à l'atelier, pourra être allouée chaque année, avant le Têt, au personnel de l'atelier ainsi qu'aux ouvriers. La liste des bénéficiaires et le taux des gratifications seront fixés chaque année, en janvier, par le Chef de l'Administration locale, sur la proposition du Directeur de l'école, après avis du Chef du Service local de l'Enseignement, compte-tenu des bénéfices réalisés par l'atelier.

Art. 16. — Le service de la vente des objets fabriqués à l'École des aveugles est confié au Directeur de l'École, agissant en qualité d'agent intermédiaire du Trésor.

Art. 17. — Le Directeur de l'École des aveugles tient pour la description des opérations comptables, les registres suivants :

- 1° — Un livre des droits constatés au profit de la Colonie ;
- 2° — Un quittancer à souche, sur lequel il inscrit, à leur date, sans lacune, toutes les sommes versées à sa caisse ;

3° — Un livre journal de caisse sur lequel est inscrite, chaque jour, à sa date, toute somme reçue ou payée au compte de l'établissement ;

4° — Un carnet de vente tenu au jour le jour.

Art . 18. — Tous les livres comptables de l'agent intermédiaire sont cotés et paraphés par la Chef du Bureau du Gouvernement. Ils sont vérifiés par le fonctionnaire au moins une fois tous les trois mois. Ils sont visés, chaque année, par le Directeur des Bureaux du Gouvernement ou son délégué.

Art. 19. — Les ventes sont faites au comptant. Le prix de cession est déterminé chaque année conformément à un tableau dressé par le Directeur de l'établissement et approuvé par le Gouverneur de la Cochinchine. Copie de ce tableau est fournie au début de chaque année, au Chef du 5^e Bureau.

Art. 20. — Les paiements donnent lieu à la délivrance immédiate d'une quittance, extraite d'un carnet à souche. L'agent intermédiaire effectue chaque mois au Trésor, sur ordre de recette émis à son nom, le versement des sommes encaissées par lui.

Art. 21. — L'agent intermédiaire du Trésor perçoit des remises dans les conditions fixées par l'article 51 de l'arrêté du 28 décembre 1934 et l'article 4 du décret du 17 avril 1936.

Art. 22. — Le Directeur des Bureaux du Gouvernement, le trésorier-payeur de la Cochinchine, le Chef du service local de l'Enseignement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

C. F. le 15-3-43 - N° 1411.

Saïgon, le 19 mars 1943.

Signé : HOEFFEL.
